

Programme de formation

## Mettre en œuvre un licenciement pour motif économique

### Objectif de la formation

La crise a de fortes conséquences sur l'activité des entreprises en France et certaines vont devoir se résoudre à envisager de réduire leur effectif. Cette procédure n'est pas sans conséquence et nécessite plusieurs vérifications et une mise en œuvre spécifique.

Afin de sécuriser vos pratiques et minimiser les risques de contentieux, cette formation, spécifique aux entreprises de moins de 10 salariés, vous permet de :

- ✓ Connaître les règles et dernières évolutions jurisprudentielles
- ✓ Distinguer toutes les étapes de la procédure
- ✓ Identifier les solutions alternatives

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

### Programme

- La notion de licenciement pour motif économique
- La consultation des élus
- Les différentes procédures selon l'importance du licenciement
- La procédure d'entretien préalable
- Les mesures d'accompagnement
- L'ordre des licenciements
- La notification des licenciements
- Le rôle de l'Administration
- Les solutions alternatives au licenciement économique

### Intervenant



**Mehdi CAUSSANEL HAJI,**  
Avocat associé au cabinet Harlay Avocats

### Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

### Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.


### Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.


 **Jeudi 12 décembre 2024**  
De 14h à 17h30

 **3 heures 30**

 **Classe virtuelle, à distance**  
Micro et caméra obligatoires

 **20 personnes maximum**

 **Experts-comptables  
et avocats**

 **Adhérent/Correspondant :**  
inclus  
**Autres publics :**  
180 € HT – 216 € TTC



**Accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85